

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 79/8° L Est approuvé pour l'exercice 1975.

n° 79/8° L

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
23 décembre 1974

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro
10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé pour l'exercice 1975 le budget annexe du Port a de Commerce de Djibouti, arrêté ; 1° Pour le budget ordinaire, en recettes et en dépenses a cinq cent quarante quatre millions sept cent onze mille (544 711 000 FD) 2° Pour le budget extraordinaire, en recettes et en dépenses a soixante trois millions cent cinquante quatre mille FD. (63 154 000 FD)

*Le Présidentde la Chambre des Députés
ROGER VATINELLE. Le Secretairede la Chambre des Députés*

SAID IBRAHIM BADOUL